

Morlaix

L'Europe dans le collimateur des plaisanciers

Présidée par Joël Korn, l'assemblée générale de l'association des plaisanciers de Carantec (APC) s'est tenue, samedi, dans les locaux du club nautique du Kéleonn, en présence d'une centaine d'adhérents. La municipalité était représentée par son premier adjoint, François de Goesbriant, accompagné de Jean-Marie Guirriec, conseiller municipal et membre de l'association. Paul Vinay, président du comité départemental de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers sportifs de France (FNPPSF) et Alain Postic, président de l'Association des enfants orphelins de marins péris en mer, ont également participé à cette rencontre. Après avoir rappelé les temps forts de l'année écoulée, le président a fait un point sur « l'évolution de la réglementation, tout particulièrement sur le marquage des prises, poissons ou crustacés, ainsi que l'évolution du dossier des corps-morts ».

Les plaisanciers ont évoqué « le poids de la réglementation européenne et les contraintes qu'elle génère sur le monde maritime, des professionnels aux plaisanciers ». Du côté de la municipalité, Jean-Marie Guirriec a précisé « l'évolution du dossier des corps-morts » et souligné « sa complexité ». Profitant de cette réunion, l'APC a organisé une tombola au profit de l'association des enfants orphelins de marins péris en mer, en recueillant de nombreux lots auprès des commerçants carantécois et de la région. Les bénéfices de cette tombola, un chèque de 1 308 EUR, ont été intégralement remis à l'association.